

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2015

Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil' quinze, le vingt sept janvier à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

Mme COSTILLE Brigitte, M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick,
Mme GUENOT Lucienne, M. GIRINAL Jean Marc, M. HUMBERT Nicolas, M. LAMIDIEU Lionel,
M. MAGNIN Didier, M.MILLET Hervé, M.PAGET Olivier.

Absent excusé : M. AURIERE André

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

Monsieur MILLET Hervé a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2014 n'ayant pas donné lieu à remarques à été validé.

1/ Choix de l'entreprise pour les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau rue de la mairie et plan de financement :

Le maire rappelle que, dans le cadre du projet de renouvellement de la conduite d'eau et des branchements rue de la Mairie, la commune a confié une mission de maîtrise d'œuvre à INGENERIE70 afin d'accompagner la commune durant le déroulement du projet (études/consultation/travaux).

14 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Le maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par INGENERIE70 pour le compte de la commune. Il en ressort que l'offre de l'entreprise ROULANS TP, située à Roulans (25640), est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères du règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise ROULANS TP comme attributaire du marché,
- **AUTORISE** le maire à signer le marché relatif aux travaux de renouvellement de la conduite d'eau, rue de la Mairie avec l'entreprise ROULANS TP, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le maire rappelle que ces travaux seront subventionnés à hauteur de 50% (30% par le Conseil général dans le cadre du plan de relance BTP et 20% par l'Agence de l'eau) et que des travaux de rénovation du château d'eau estimés à 18 000€ seront également à réaliser à moyen terme. Au global, le maire propose de contracter un prêt de 40 000€ sur une durée de 15 ans et un prêt relais de 20 000€ qui sera remboursé dès réception des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à demander des offres de prêts à 3 établissements financiers au minimum, sur les bases indiquées ci-dessus.

2/ Travaux en forêt : programmation 2015 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'effectuer les travaux d'entretien en forêt conformément aux préconisations de l'ONF pour l'année 2015 à savoir, dégagement de plantations avec création de cloisonnement parcelle 25B d'une superficie de 1,15ha pour un montant de 1184.50€ HT soit 1302.95€ TTC.

3/ Convention d'adhésion au service de médecine préventive :

Le maire précise que les collectivités doivent disposer d'un service de Médecine préventive. Le centre de gestion de Haute-Saône assure ce service pour le compte des communes par le biais d'une convention. La convention actuelle est arrivée à échéance le 31 décembre 2014.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- . décide d'adhérer à nouveau au service de Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône,
- . et autorise le maire à signer la convention d'adhésion proposée par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et tout document utile afférent à ce dossier.

4/ Convention avec la Société protectrice des animaux de Gray relative à la divagation des animaux :

Le maire fait état d'une proposition de convention émanant de la SPA de Gray par laquelle la SPA de Gray s'engage à assurer la charge de fourrière municipale pour les animaux trouvés errants ou abandonnés sur la voie publique pour un coût de 1€ par habitant et par an. Le maire précise que chaque commune doit disposer d'un service de fourrière en propre ou avoir une convention avec un établissement agréé. Dans le cadre de la convention proposée, les animaux errants doivent être conduits à la SPA de Gray.

Après en avoir délibéré, il est décidé de ne pas donner suite, dans l'immédiat, à la proposition de la SPA de Gray et de rechercher une solution, si possible moins coûteuse et plus proche.

5/ Encaissement d'un chèque :

Le maire fait part au Conseil de la réception d'un chèque de 698,94€ de ERDF faisant suite à la déclaration de dommages liés au changement du transformateur de la commune.

Le montant de 698,94€ correspond au devis établi par l'entreprise Milleret pour le remplacement des deux lampadaires endommagés.

Le Conseil après en avoir délibéré, autorise le maire, à l'unanimité des membres présents, à encaisser le chèque de 698,94€.

6/ Calendrier et organisation des manifestations du 1^{er} semestre 2015 :

Les dates à retenir sont :

- **Opération nettoyage de printemps** : il s'agit de ramasser tous les détritiques qu'on peut hélas trouver sur le territoire de la commune. La date retenue est **samedi 21 mars de 09H00 à 12H00 environ**. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. **Nicolas HUMBERT** coordonne l'opération.
- **Vide grenier** : il sera organisé **dimanche 07 juin** : **Jean Marc GIRINAL** coordonne les démarches à réaliser.
- **APEROC-CONCERT** : 12 ou 19 juin (date à confirmer).
- **Fête de la musique** : au lavoir, **samedi 20 juin**.
- **Journée de rencontre, repas communal** : **dimanche 28 juin**.

7/ Point sur le site Internet et sur le bulletin municipal :

Le site Internet « Buthiers au cœur de la Franche-Comté » est en ligne. Dans l'immédiat, pour y accéder, il faut taper www.buthiers70/fr. Notre site sera identifié directement par les moteurs de recherche lorsque les connexions deviendront significatives. Donc, chacun est invité à se connecter au site sans modération. Un document présentant le site sera distribué prochainement dans toutes les boîtes aux lettres.

Le bulletin municipal est baptisé « le Petit Buthérois ». L'idée est de condenser les informations principales sur quelques pages et de réaliser une mise en page type « journal ». La parution pourrait être semestrielle. **Nicolas HUMBERT** est chargé de « travailler » la mise en page en s'inspirant le cas échéant de ce qui existe ailleurs.

8/ Informations portées à la connaissance du Conseil :

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

La loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 rend caducs les Plans d'Occupation des Sols. Cette loi érige également en principe le caractère intercommunal de la compétence urbanisme. Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays Riolais engage l'élaboration d'un PLUI pour l'ensemble des communes de la CCPR. Les travaux de réalisation du PLUI se dérouleront sur une durée d'environ 3 ans et donneront lieu à des échanges périodiques avec l'ensemble de la population.

Schéma de mutualisation :

Les communautés de communes sont dans l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services. Cette mutualisation a pour objectif d'optimiser la gestion financière des communes : exemples : achats groupés, mutualisation d'activités de secrétariat de mairieCe travail est en cours et devra aboutir avant la fin de l'année 2015.

Contrôle réseau d'eau :

Nous allons être audités par la société SOCOTEC sous mandat de l'agence de l'eau pour vérifier les informations figurant dans le dossier « connaissance du réseau de distribution de l'eau potable ».

Le prochain Conseil Municipal se réunira mardi 24 février 2015 à 20h00.